

Un investissement bien pensé dans le bâtiment n'est jamais perdu !

L'audit énergétique est soutenu tant au niveau de la Région Wallonne (*prime de 60% du montant de la facture de l'audit, plafonnée à 360 €*).

Outre ces aides financières, la **Province de Brabant Wallon** prévoit également une *prime supplémentaire de 20%* du montant de la facture d'audit, plafonnée à 200 €. En tel cas, le coût de l'audit peut être totalement remboursé.

Tarifs indicatifs:

Les prix fixés (tva 21% comprise) comprennent 2 visites (déplacements). Le traitement du module "Confort d'été" est option.

Type d'habitation	2 ou 3 façades		4 façades	
	< 60 m ² au sol max. 1 rez + 1 niv	Autres	< 95 m ² au sol max. 1 rez + 1 niv	Autres
Coût de l'audit tvac	600 €	tarif à convenir (*)	680 €	tarif à convenir (*)
Prime RW	360 €	max. 360 €	360 €	max. 360 €
Si prime provinciale	120 €		136 €	
Coût réel Tvac	120 €		184 €	

Remarques:

(*) = chaque situation doit être évaluée en fonction de la disponibilité, de la précision des documents fournis (plans, façades, détails, cahiers des charges, documentations techniques etc..) et de la complexité de l'enveloppe. Fourchette de prix entre 600 et 900 € tvac.

Renseignez-vous ! - Tél. 0478/20.74.82

Actuellement, déjà plus de 200 références !

C. QUENON, Ir. Arch, auditeur énergétique agréé RW sous n°08/178

Notre tarif est fixé par convention dès le départ de la mission.

Donc, pas de surprise ultérieure!